



COMMUNE DE VALERGUES
PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal
Du 06 mai 2015

Le six mai 2015 à 18 heures 30 en mairie de Valergues, s'est tenu la séance du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Mmes ASTIER Stéphanie, BREYSSE Clarisse, DERAJ Alexandra,
DUBOIS LAMBERT Sandrine, ESCALA Brigitte, HILLAIRET Véronique, POHL Catherine,
TORTAJADE Céline
Mrs BOCQUET Philippe, BOUSCARAIN Jean Louis, DIDIER Renaud, FOUTIEAU Patrice,
LIBES Pierre, LIGORA Gérard, MARTINEZ Eloi, PECQUEUR Fabrice, SUAU Jean Louis.

Nombre de conseillers municipaux	19
Membres en exercice	19
Membres présents :	17
Pouvoirs :	02

Pouvoirs :

FALCO Karine à DERAJ Alexandra
DUCROT François à PECQUEUR Fabrice

L'ordre du jour portera sur les points suivants : il propose de rajouter une question : « participation places de Cinéma » ET « travaux supplémentaires salle polyvalente »

1. Approbation du procès-verbal des séances du 16/04/2015.
2. Désignation des délégués communautaires.
3. Délégation au maire pour liquidation astreinte (contentieux urbanisme).
4. Marché Voiries- choix entreprise.
5. Commande groupée énergies Hérault Energies.
6. Validation convention financière rue Cazals - Hérault Energies.
7. Validation convention financière rue Berbian - Hérault Energies.
8. Convention ONF et OCVA pour plantation.
9. Postes techniques pour emplois saisonniers.
10. Contrat maintenance matériel informatique ADF.
11. Contrat internet et messagerie.

Questions diverses

Tirage au sort jury d'assises

Conformément aux articles 261 et suivants du code de procédure pénale, il doit être procédé à l'établissement de la liste préparatoire du jury d'assises pour l'année 2016. Par arrêté en date du 03 mars 2015, la préfecture a fixé le nombre de jurés pour la commune de Valergues à 2 jurés. Le nombre de noms à tirer au sort pour chaque commune est égal au triple de celui fixé pour la commune par arrêté.

Les jurés qui forment le jury de jugement sont désignés après plusieurs tirages au sort et répondent à certaines conditions cumulatives suivantes :

- Etre de nationalité française, avoir au moins 23 ans, savoir lire et écrire en français, ne pas se trouver dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité avec les fonctions de juré.

Cas d'incapacité ou d'incompatibilité

Certaines catégories de personnes énumérées par la loi ne sont pas autorisées, pour diverses raisons, à participer au jury des cours d'assises. Il s'agit notamment des personnes ayant été antérieurement condamnées pour un crime ou pour un délit ou à une peine de privation des droits civiques, civils ou de famille, des agents publics ayant été révoqués de leurs fonctions, des personnes sous tutelle ou curatelle.

6 jurés sont tirés au sort, un exemplaire de la liste est envoyé au greffe de la cour d'assises

1. Approbation du procès-verbal des séances du 16/04/2015.

Pour : 19 Contre : 00 Abstentions: 00



COMMUNE DE VALERGUES
PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal
Du 06 mai 2015

2. Désignation des délégués communautaires.

Par arrêté n°2015-1-561 Monsieur le Préfet a porté modification de la composition de l'organe délibérant de la communauté d'Agglomération du Pays de l'Or. Les conseils municipaux de toutes les communes intéressées ont approuvé la répartition de 43 sièges de conseillers communautaires sur la base de l'accord local proposé. Cette nouvelle composition entrera en vigueur à la date du 1er tour des élections municipales de Palavas soit le 25 mai 2015. La commune de Valergues dispose donc de 2 sièges de conseiller communautaire.

Extrait du courrier du 24/04/2015 de la Préfecture :

➤ **Commune dont le nombre de sièges sera inférieur** (CANDILLARGUES, SAINT-AUNES et VALERGUES) : en application du c) de l'article L5211-6-2 "*les membres du nouvel organe délibérant sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour; sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes*".

Ces listes seront constituées parmi les conseillers communautaires sortants et n'auront donc pas à satisfaire à l'obligation de parité.

Les maires des communes de CANDILLARGUES, MAUGUIO, SAINT-AUNES et VALERGUES veilleront à ce que leur assemblée municipale se réunisse dans les meilleurs délais pour procéder aux désignations exposées ci-dessus et en tout état de cause avant le 24 mai 2015, date du 1^{er} tour des élections organisées sur la commune de PALAVAS-LES-FLOTS.

Le conseil procède à l'élection des délégués.

Conseillers sortants :

Jean Louis BOUSCARAIN
Sandrine DUBOIS LAMBERT
Pierre LIBES
Brigitte ESCALA (remplaçant)

Madame Sandrine DUBOIS LAMBERT ne se représente pas et lit un texte expliquant son choix. (courrier joint)

Liste présentée :

Jean Louis BOUSCARAIN
Pierre LIBES

18 voix pour la liste 01
01 vote blanc

Pour : 18 Vote blanc : 01 Abstentions: 00

3. Délégation au maire pour liquidation astreinte (contentieux urbanisme).

La commune a engagé des poursuites contre les occupants illégaux d'une parcelle. Ils ont été condamnés à remettre en état les lieux mais n'ont pas réagi. L'ordonnance prévoyait une astreinte de 50 € par jour. Le conseil autorise Monsieur le Maire à demander la liquidation de l'astreinte.

Pour : 19 Contre : 00 Abstentions: 00



COMMUNE DE VALERGUES
PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal
Du 06 mai 2015

4. Marché Voiries- choix entreprise-

Une consultation a été lancée pour la réfection des voiries. 5 offres ont été reçues.
La commission d'appels d'offres s'est réunie le 28 avril et a retenu la proposition de l'Entreprise EIFFAGE ,
Pour un Montant de 58 030,85 € HT. Le conseil valide le choix de la CAO

Pour : 19 Contre : 00 Abstentions: 00

5. Commande groupée énergies Hérault Energies.

Hérault Energies propose à la commune de Valergues de participer au groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de gaz naturel et autres énergies et la fourniture de services associés.
Le conseil municipal par délibération accepte l'adhésion de la commune à ce groupement de commandes.

Pour : 19 Contre : 00 Abstentions: 00

6. Validation convention financière rue Cazals -Hérault Energies.

le conseil avait accepté en février le lancement d'études pour les travaux d'enfouissement de réseaux 2e tranche Rue des Cazals .

Hérault Energies a communiqué le plan de financement prévisionnel des travaux suivant :

Travaux d'électricité :	18 165,59 €
Travaux d'éclairage public :	12 132,10 €
Travaux de télécommunications :	11 259,20 €
Total de l'opération TTC	41 556,89 €

Le financement de l'opération

Subvention du département, FACE	10 729,05 €
Subvention du département sur télécom	4 691,34 €
TVA récupérée par Hérault Energies	2 838,37 €
<u>Dépense prévisionnelle pour la commune</u>	23 298,13 €

Recettes ultérieures

Subvention Hérault Energies sur EP	6 066,05 €
FCTVA sur travaux Eclairage Public	

Ce plan de financement est validé.

Pour : 19 Contre : 00 Abstentions: 00

7. Validation convention financière rue Berbian -Hérault Energies.

le conseil avait accepté en février le lancement d'études pour les travaux d'enfouissement de réseaux Rue du Berbian. Hérault Energies a communiqué le plan de financement prévisionnel des travaux suivant :

Travaux d'électricité :	72 024,71 €
Travaux d'éclairage public :	36 958,03 €
Travaux de télécommunications :	3 353,04 €
Total de l'opération TTC	112 335,78 €

Le financement de l'opération

Subvention du département, FACE	48 616,68 €
TVA récupérée par Hérault Energies	11 253,86 €
<u>Dépense prévisionnelle pour la commune</u>	52 465,24 €



COMMUNE DE VALERGUES
PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal
Du 06 mai 2015

Recettes ultérieures

Subvention Hérault Energies sur EP	15 000,00 €
FCTVA sur travaux Eclairage Public	

Ce plan de financement est validé.

Pour : 19 Contre : 00 Abstentions: 00

8. Convention ONF et OCVIA pour plantation.

Conformément à l'arrêté préfectoral concernant la construction d'une infrastructure ferroviaire dite de contournement de Nîmes Montpellier (CNM), Oc Via est seul responsable, en tant que maître d'ouvrage du projet de la compensation des impacts environnementaux .

La commune de VALERGUES est favorable au projet de boisement et accepte la mise en oeuvre de cette mesure compensatoire sur sa forêt communale.

L'Office National des Forêts, gestionnaire de la forêt communale juge ce reboisement compatible avec les objectifs à long terme de la forêt. Un aménagement forestier sera réalisé et prendra en compte ces éléments.

La présente convention a pour objet de définir les engagements des parties signataires dans la mise en oeuvre des mesures compensatoires précisées dans l'arrêté préfectoral qui sera annexé à la présente dès sa promulgation, mesures situées en forêt communale de VALERGUES bénéficiant du régime forestier.

- La commune de VALERGUES s'engage à mettre à disposition les terrains visés, pendant la durée de la convention, 10 ans pour que les travaux de compensation boisement définis y soient menés.
- L'ONF s'engage à intégrer pendant 10 ans au programme annuel de travaux patrimoniaux en FC de VALERGUES, les travaux de compensation boisement ainsi que leur travaux d'accompagnement définis article 2 dans la présente convention, et à faire parvenir à Oc' Via en tant que de besoin les devis de réalisation de ces travaux.
- Oc'Via s'engage pendant 10 ans à prendre en charge financièrement le volet "travaux compensation " du programme annuel de travaux en forêt communale que présentera l'ONF à la commune.

Le conseil accepte la signature de la convention ONF- OCVIA pour la plantation d'arbres en garrigue.

Pour : 19 Contre : 00 Abstentions: 00

9. Postes techniques pour emplois saisonniers.

Comme chaque année, il est proposé de procéder au recrutement de jeunes étudiants pour la période d'été en remplacement des agents techniques titulaires en congés. (2 contrats de saisonniers 30h hebdo durée de 4 semaines maximum) pour la période comprise entre le 15 juin et le 07 août 2015. Le conseil valide la création de 2 postes d'agents techniques saisonniers.

Pour : 19 Contre : 00 Abstentions: 00

10. Contrat maintenance matériel informatique ADF.

Le contrat d'assistance informatique prioritaire arrive à échéance le 30/04/2015. Il est proposé de le renouveler. Il comprend une assistance téléphonique 6j/7, un délai d'intervention de 24h maximum, le conseil en informatique, un technicien dédié, tous les coûts de main d'oeuvre et de déplacement liés à l'assistance, au conseil et à l'installation du matériel neuf. Il s'applique à l'ensemble du parc informatique: mairie, bibliothèque, écoles. Le coût annuel HT est de 1185 € (1151,07 euros en 2014).

Pour : 19 Contre : 00 Abstentions: 00



COMMUNE DE VALERGUES
PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal
Du 06 mai 2015

11. Contrat internet et messagerie.

Le prestataire actuel qui héberge le site internet et la messagerie de la commune cesse ses fonctions le 30 juin. Il est proposé de lancer une consultation pour un nouvel prestataire informatique pour l'hébergement, la refonte et maintenance du site et la messagerie de la commune.

Pour : 19 Contre : 00 Abstentions: 00

12. Convention place cinéma MJC.

Monsieur le Maire rappelle que chaque année la MJC et la commune établissent un partenariat avec le cinéma Athénée afin de pouvoir proposer des places de cinéma à tarif réduit (4€). Le partenaire vend les places à 4,80€. La mairie participe à hauteur de 0,80€ à cette opération, sur une base de 800 places (maximum). Cette participation sera versée à la MJC sur présentation d'un justificatif d'achats de places de cinéma.

Monsieur le Maire propose au conseil de l'autoriser à signer cette convention et de verser à la MJC un la participation pour un achat de 800 places maximum de cinéma.

Pour : 19 Contre : 00 Abstentions: 00

13. travaux supplémentaires salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle que la construction de la salle polyvalente est presque achevée. Des travaux et achats non prévus au marché initialement mais s'avérant indispensables ont dû être réalisés :

LOT	ENTREPRISE	LIBELLE	MONTANTS	
			HT	TTC
01	CREAVIE	plus et moins- value calade- caniveaux-fossé	1 216,00	1 459,20
01	CREAVIE	Zone bus	10 418,00	12 501,60
01	CREAVIE	Plots béton auvent	6 380,00	7 656,00
07	MCH	Accroche cimaise- comptoir bar	2 521,00	3 025,20
10	GENIE FLUIDE	Ventilation local	1 642,28	1 970,74
		total	22 177,28	26 612,74

Le conseil valide ces travaux.

Pour : 19 Contre : 00 Abstentions: 00

14. Convention OCVIA travaux patrimoine

Dans le cadre de la construction de la ligne à grande vitesse le maitre d'ouvrage OCVIA a accepté de verser des compensations en faveur de la préservation du patrimoine culturel et historique.

La commune a déposé un dossier concernant l'aménagement du rond-point avenue du stade, utilisant des matériaux anciens et impliquant le déplacement de la Croix des Missions de 1885.

OCVIA a présenté une offre de concours consistant en une participation financière d'un montant de 10 000 euros affecté à cette opération.

Une convention fixant les modalités de ce financement doit être signée entre les 2 parties.

Pour : 19 Contre : 00 Abstentions: 00



COMMUNE DE VALERGUES
PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal
Du 06 mai 2015

Lettre pour le Conseil Municipal

Chers collègues,

Je tiens à vous informer que je suis fortement bousculée dans mon for intérieur face à ce vote de ce soir imposé par le Conseil Constitutionnel le 19 Mars 2015 alors même que j'ai été élue au suffrage universel.

En effet après des mois de préparation où on nous a imposé le fléchage des conseillers communautaires et où la parité était au centre de ces élections, nous voilà obligés de revoter nos sièges acquis démocratiquement et la parité si précieuse en mars 2014 est totalement absente en mai 2015.

Où est la légitimité démocratique ?

Il y a à mon sens une mise à mal de la démocratie en bafouant le suffrage universel et en sus l'omission de la parité homme-femme est pour moi un non-droit, c'est pourquoi, selon mes convictions profondes, j'ai décidé de ne pas me représenter pour le poste de déléguée communautaire au sein de notre agglomération pour marquer mon désaccord vis à vis de cette loi.

Cordialement

Sandrine Dubois Lambert

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 20 Heures .